

**Procès-verbal de la réunion avec M. Serge Mimouni, Directeur adjoint, Dpt. de la cohésion sociale et de la solidarité et Mme Edmée Pascal Pache, Conseillère de direction, Service de la jeunesse, Dépt de la cohésion sociale et de la solidarité  
le 5 juillet 2019**

Les soussignés ont rencontré le 5 juillet au Département municipal de la cohésion sociale et de la solidarité M. Serge Mimouni, Directeur adjoint et Mme Edmée Pascal Pache, Conseillère de direction, Service de la jeunesse.

En nous recevant, M. Serge Mimouni nous a d'emblée fait savoir que le Conseil administratif était pleinement mobilisé sur le dossier de la Maison de quartier du Petit-Saconnex et qu'il s'était réuni deux fois à ce sujet et que ce dossier constituait une priorité pour le Conseil administratif. Ce faisant, M. Serge Mimouni nous a également déclaré que le CA avait pris acte de la décision du Conseil d'Etat Serge Dal Busco.

Si les soussignés ont salué l'attention portée par le CA aux revendications des habitants du Petit-Saconnex, des préoccupations relayées par une motion urgente du Conseil municipal, ils ont également précisé que le courrier de M. Dal Busco ne constitue pas une décision mais simplement la reconnaissance d'un état de fait dans la mesure où l'habitation de la ferme de Budé, comme son nom l'indique, a servi de logement pour la famille Marti depuis plusieurs générations. Jusqu'à la fin de cette année, cette maison est affectée à du logement. En effet, M. Pierre-André Marti demeure dans cette ferme jusqu'à la fin du bail qui le lie à l'Etat. Ils ont également mentionné que la position prise par M. Dal Busco a fait l'objet d'une demande en reconsidération et que l'AHPTSG attend la réponse des autorités cantonales à ce sujet. Ils ont également mentionné les contacts pris dans ce contexte avec les services de M. Thierry Apothéloz (voir plus bas le résumé des entretiens des soussignés avec M. Hossam Adly).

Les soussignés ont regretté que la rencontre avec les services de Mme Esther Alder intervienne après la deuxième réunion du CA (mercredi 3 juillet) car si les représentants de l'AHPTSG avaient été entendus avant la dernière (et toute récente) réunion du CA, un certain nombre de malentendus auraient pu être évités et le CA aurait pu se prononcer sur ces enjeux en meilleure connaissance de cause.

Mme Edmée Pasche intervient alors pour nous signaler que le rez-de-chaussée d'un chalet situé u chemin Colladon 11, propriété de l'Etat était actuellement squatté et qu'il pourrait le cas échéant servir de lieu de stockage et de réunion pour les habitants du Petit-Saconnex. Ce chalet dispose d'un jardin indépendamment de la demeure de maître et pourrait également servir d'espace de jeux pour diverses activités de l'association. Les autres étages du chalet ne sont pas accessibles car en trop mauvais état. Il est convenu qu'une visite de ces lieux serait organisée par Mme Edmée Pasche au courant du mois d'août ou à la rentrée.

**Existence de facto d'une Maison de quartier**

Les soussignés rappellent qu'en l'état, ils restent prioritairement intéressés à la conversion de l'actuelle habitation de la ferme de Budé en Maison de quartier et que toute une série d'actions vont être engagées dans ce sens à la rentrée par l'association. Ils ont aussi élaboré des plans pour conforter leurs revendications et ils tiennent ces plans à la disposition des autorités si celles-ci sont intéressées.

Ils soulignent que l'AHPTSG constitue déjà dans les faits l'embryon d'une Maison de quartier avec toute une série d'activités regroupées autour de quatre pôles :

- **un pôle social** en nous efforçant de devenir le lieu privilégié pour offrir tout au long de l'année à tous les habitants du Petit-Saconnex des activités pour les jeunes, les moins jeunes et les

aînés, (apéritif chaque dernier vendredi du mois à la ferme de Budé, dîner de la Saint Sylvestre, fête de l'Escalade, fête du Premier août, rencontres intergénérationnelles, etc.

- **un pôle citoyen** en participant activement au développement du quartier, en étroite collaboration avec les autorités que ce soit sur des questions d'aménagement, de sécurité, de mobilité, soutien à la réalisation d'une Maison de quartier, etc.,
- **un pôle culturel** en organisant tout au long de l'année des manifestations culturelles conviviales et de haute qualité (balade photographique thématique, balades didactiques, festival de cinéma, concerts, conférences publiques, publication d'ouvrages, concours photographique, exposition de livres, promotion des activités culturelles par les acteurs locaux, création d'un musée du Petit-Saconnex etc.
- **un pôle d'échanges** en assumant pleinement un rôle d'interface entre toutes les activités de l'ensemble du monde associatif du Petit-Saconnex. C'est en ce sens qu'un site web et une page facebook ont été réalisés afin de faciliter l'échange d'informations entre tous les acteurs concernés.

Dans les faits, comme l'a bien compris M. Hossam Adly, **l'habitation de la ferme de Budé constitue déjà de facto une Maison de quartier**. En effet l'habitation actuelle grâce au rôle assumé par l'actuel locataire, M. Pierre-André Marti joue ce rôle. Cette situation résulte de l'histoire de la famille Marti dans ce lieu et tout particulièrement de l'accueil - très particulier - offert par le maître des lieux qui accepte qu'une partie de son logement soit pratiquement et régulièrement converti en lieu de rencontres pour les différentes activités de l'association (sans compter de lieu de stockage du nombreux matériel et des documents utiles au fonctionnement des activités de l'association).

Ce contexte particulier ne peut être occulté par les autorités qui doivent le prendre en compte dans leur appréciation de la situation. Le rôle assumé par M. Pierre-André Marti ne pourra évidemment pas être transféré à n'importe quel autre locataire. Il serait dès lors complètement absurde de poursuivre l'idée de « faire » du logement dans cette habitation au terme du bail actuel. Les autorités doivent au contraire examiner ce qu'il convient de faire pour pérenniser la situation de fait actuelle en donnant un statut juridique de maison de quartier à l'actuelle habitation de la ferme de Budé. Les plans élaborés par l'association peuvent servir de base à cette nouvelle affectation.

### **Un lieu tout désigné pour devenir une Maison de quartier**

L'actuelle habitation de la ferme de Budé se trouve au cœur du quartier. Avec la mise en place d'un marché populaire à la ferme par la famille Marti en 1961 déjà, elle est devenue le centre névralgique du Petit-Saconnex où les habitants aiment à se retrouver. Ce caractère sera renforcé encore après la restauration de la Place du Petit-Saconnex à l'été 2010. La Maison de quartier dans ce lieu privilégié complètera les activités développées depuis quelques années par l'équipe qui s'occupe du Marché de la ferme de Budé (qui a malheureusement perdu sa dimension populaire pour devenir un marché de luxe réservé seulement à une élite).

La réaffectation de l'habitation actuelle de la ferme de Budé en Maison de quartier ne portera aucun préjudice aux activités du Marché de Budé. Elle pourra même les compléter et les enrichir dans la mesure où toute une série de collaborations pourront être créées avec l'équipe qui gère le Marché de Budé. Il convient de souligner dans ce contexte que les activités « agricoles » du Marché de la ferme de Budé n'ont pas besoin d'espaces supplémentaires pour se développer (notamment à la suite de la restauration (dans les règles de l'art) du bâtiment des saisonniers et ancien poulailler à l'arrière la ferme.

Au sujet des derniers développements touchant au réaménagement de la ferme de Budé (y compris l'aménagement d'une salle de réunion avec une grande cuisine), les soussignés expriment le regret que les autorités se soient engagées dans ce processus sans aucune concertation avec les associations de quartier et notamment avec l'AHPTSG. Cette manière de procéder est problématique. Une concertation aurait sans aucun doute permis une meilleure prise en compte des attentes des habitants du Petit-Saconnex.

### **Création d'un Musée du Petit-Saconnex**

Les soussignés précisent qu'ils travaillent actuellement aussi à la réalisation d'un Musée du Petit-Saconnex et estiment que ce musée pourrait idéalement trouver sa place dans la future Maison de quartier. Les plans élaborés par l'association prévoient d'ores et déjà un emplacement de ce musée dans la future Maison de quartier.

### **Projets d'activités dans le cadre de la future Maison de quartier**

La Commission ad hoc créée par l'AHPTSG (qui est largement ouverte aux représentants d'autres associations du Petit-Saconnex) travaillent actuellement à la définition d'un programme d'activités de la future Maison de quartier. Certaines des activités envisagées viendront compléter les actions déjà menées par l'association. Elles seront développées autour de trois axes :

- des activités pour les jeunes et les aînés,
- des activités culturelles,
- des activités sociales, thérapeutiques et sportives.

La Commission travaille actuellement sur un projet programmatique qui sera disponible à la rentrée (qui a aussi été souhaité par le Département de la cohésion sociale de M. Thierry Apothéloz).

### **Evocation des entretiens avec M. Hossam Adly, Secrétaire général adjoint du Dpt de la cohésion sociale**

Les soussignés évoquent enfin les conclusions auxquelles ils sont parvenus lors des discussions engagées avec le représentant du Dpt .de la cohésion sociale.

- M. Hossam Adly a bien compris que l'échéance du 31 décembre 2019 constituait un moment clé du processus devant éventuellement aboutir à la création d'une future Maison de quartier. Il a bien compris également que toutes les activités déployées par l'association des habitant (AHPTSG) constituaient le fondement des activités qui pourraient être ensuite développées et élargies par la future Maion de quartier. Il a bien saisi aussi la nécessité d'une collaboration entre l'Etat et la Ville de Genève pour permettre à ce projet d'aboutir (l'Etat propriétaire des murs et la Ville appelée à financer le fonctionnement de la Maison de quartier).
- Quant aux soussignés, ils ont mieux cerné les attentes de l'Etat, à savoir de fournir aux administrations compétentes tant au niveau de l'Etat que de la Ville des informations plus structurées sur le contenu des actions menées par l'association qui ne sont malheureusement, à ce jour, pas suffisamment reconnues par les pouvoirs publics. Les soussignés se sont engagés à rédiger rapidement un document de présentation de la future Maison de quartier du Petit-Saconnex qui fournira toutes les informations attendues par les pouvoirs publics.
- les parties se sont entendues sur le fait que la Conseiller d'Etat Thierry Apothéloz serait rapidement informé des attentes de l'association et que, compte tenu d'organe de tutelle de la FASE et de son expérience dans le domaine social, il sera vraisemblablement sensible aux souhaits exprimés par l'association.
- M. Hossam Adly a ensuite expliqué les futures démarches à engager en nous encourageant à convaincre la Ville de Genève sur le bien-fondé de nos revendications. Dès le moment où la Ville de Genève (qui est liée à une motion d'urgence pour réaliser une Maison de quartier au Petit-Saconnex), sera convaincue du bien-fondé de la réalisation d'une Maison de quartier au Petit-Saconnex, il lui appartiendra d'écrire au Conseil d'Etat en suggérant que l'habitation de la ferme de Budé soit affectée partiellement à des activités visant à contribuer à une meilleure cohésion sociale dans le quartier du Petit-Saconnex.
- Le Conseil d'Etat - et tout particulièrement le Conseiller d'Etat Thierry Apothéloz - sont déjà conscients des revendications des habitants du Petit-Saconnex. Cela devrait favoriser la négociation d'un accord avec la Ville de Genève en vue de la réalisation tant attendue d'une Maison de quartier au Petit-Saconnex.
- Les deux parties conviennent en effet qu'il appartient maintenant à l'Etat et à la Ville de s'entendre sur un accord débouchant sur la réalisation d'une nouvelle Maison de quartier au Petit-Saconnex. Cela passe par une discussion entre la Ville et l'Etat qui doit évidemment intervenir avant la fin décembre 2019 car au-delà de cette date, il sera plus compliqué de changer l'affectation de ce bâtiment. Les deux parties s'entendent également pour maintenir les meilleurs contacts possibles pour faire avancer ce projet.

**Conclusions**

Au terme de cet entretien, Mme Edmée Pasche va informer M. Esther Alder des derniers développements de ce projet en examinant toutes les mesures qu'il convient de prendre pour avancer dans la réalisation de ce projet. L'AHPTSG de son côté va se rapprocher des services de Mme Edmée Pasche afin de prendre en compte toutes les conditions à réunir pour assurer que les travaux de la Commission ad hoc de l'AHPTSG convergent vers la réalisation d'une Maison de quartier. Elle sera associée étroitement aux travaux de la Commission dès sa prochaine réunion au mois de septembre 2019.

Alain Clerc

Pierre-André Marti